

MAIRIE d

ARRONDISSEMENT de

Du an mil huit cent trente-neuf, à heure du

ACTE DE DÉCÈS d

N° le d à heure du décédé profession
 d
 âgé de ans, né à
 département d domicilié à
 fil d

et d

Sur la déclaration à moi faite par
 âgé de ans, profession d domicilié à
 qui a dit être d défunt et par
 âgé de ans, profession d
 domicilié à qui a dit être d défunt
 Et ont, les déclarans,
 CONSTATE, suivant la loi, par moi
 remplissant les fonctions d'Officier public; et
 lecture du présent acte a été donnée aux déclarans.

MAIRIE d

ARRONDISSEMENT de

Du an mil huit cent trente-neuf, à heure du

ACTE DE DÉCÈS d

N° le d à heure du décédé profession
 d
 âgé de ans, né à
 département d domicilié à
 fil d

et d

Sur la déclaration à moi faite par
 âgé de ans, profession d domicilié à
 qui a dit être d défunt et par
 âgé de ans, profession d
 domicilié à qui a dit être de défunt
 Et ont, les déclarans,
 CONSTATE, suivant la loi, par moi
 remplissant les fonctions d'Officier public; et
 lecture du présent acte a été donnée aux déclarans.

MAIRIE d

ARRONDISSEMENT de

Du an mil huit cent trente-neuf, à heure du

ACTE DE DÉCÈS d

N° le d à heure du décédé profession
 d
 âgé de ans, né à
 département d domicilié à
 fil d

et d

Sur la déclaration à moi faite par
 âgé de ans, profession d domicilié à
 qui a dit être d défunt et par
 âgé de ans, profession d
 domicilié à qui a dit être d défunt
 Et ont, les déclarans,
 CONSTATE, suivant la loi, par moi
 remplissant les fonctions d'Officier public; et
 lecture du présent acte a été donnée aux déclarans.

MAIRIE d

ARRONDISSEMENT de

Du an mil huit cent trente-neuf, à heure du

ACTE DE DÉCÈS d

N° le d à heure du décédé profession
 d
 âgé de ans, né à
 département d domicilié à
 fil d

et d

Sur la déclaration à moi faite par
 âgé de ans, profession d domicilié à
 qui a dit être d défunt et par
 âgé de ans, profession d
 domicilié à qui a dit être d défunt
 Et ont, les déclarans,
 CONSTATE, suivant la loi, par moi
 remplissant les fonctions d'Officier public; et
 lecture du présent acte a été donnée aux déclarans.